

Légation de Suisse
en
France

Paris, le 14 Mai 1895
15^{bis} rue de Marignan



N° 872/83
184

Prière de rappeler
le numéro ci-dessous

Monsieur le Vice Président,

T'ai en l'honneur de recevoir Votre offre du 2 de ce mois
relatif à des manœuvres françaises qui devraient être projetées dans
la partie neutralisée de la Savoie.

Avant tout il importait de se renseigner sur la réalité des
manœuvres. — Les informations prises auprès des personnes
dont c'est le professeur d'être au courant de la genre de choses ont
été négatives; il n'a pas jusqu'ici aucun article dans les journaux
spéciaux. Il n'a été rencontré aucune indication quelconque
permettant de conclure à des manœuvres exceptionnelles dans la
région dont il s'agit. Il y a donc tout lieu d'admettre que ces
manœuvres seront les exercices d'automne habituels, avec l'appel
normal des réservistes & la concentration d'une ou deux batteries
d'artillerie exerçant conjointement avec un bataillon d'alpins. —

Hier j'ai eu la visite du G^e Tornielli, ambassadeur d'Italie,
qui venait aux renseignements & m'a dit que son attaché militaire

au Département

Fédéral des affaires étrangères
Division politique Berne



2981 III M H

n'aurait aucune indication que des manœuvres spéciales devaient avoir lieu; il désirait savoir si, comme certains journaux l'ont annoncé, nous avions présenté une négociation. J'ai répondu que je n'en avais pas connaissance.

Le matin, j'ai appris que M. le Colonel Panizzardi était allé aux renseignements de son collègue l'attaché militaire d'Allemagne, qui n'a rien pu lui dire, n'ayant rien appris lui-même, à ce qu'il a déclaré à M. Duplan.

A mon avis, la question de droit est extrêmement simple. Du moment où le traité de 1815 stipule que les troupes du Souverain de la Savoie devront se retrier en cas d'hostilités ouvertes & insinuantes, cela signifie que le Souverain de la Zone neutralisée a, au temps de paix, le droit d'avoir dans cette région des troupes, & s'il en a, de les faire manœuvrer. — Si ces concentrations prenaient un caractère exceptionnel de nature à faire croire à une arrière-pensée d'hostilité, il est fort indifférent qu'elles aient lieu en Savoie ou à Dijon ou à Genève ou à Besançon; des explications seraient naturelles; mais malheur à celles d'il s'agit de manœuvres, j'estime qu'en demandant des

répondre directement à l'interrogation

explications !; en contestant le droit du bavarois de la Sacré d'en faire, nous nous mettrions dans notre tort; on nous répondrait, les mains, d'une façon qui nous mettrait en mauvaise posture.

Le journal Le Gil Blas ne jouit d'aucune autorité et n'a aucun caractère officieux. Mal fut regrettable que le Nouvelliste ait relévé l'article de ce journal & que d'autres journaux aient suivi. Il me paraît que, j'en ai nouvel avis, il convient de laisser tomber toute cette affaire dans le silence. La France Militaire du 14 Mai parle déjà d'un entente italo-allemande pour le partage de la Sicile, disant que là est le danger & non dans le fait que "quelques compagnies doivent aller manœuvrer sur les côtes de la Sicile;" l'ordre de la triple alliance travaille en ce moment la Sicile en attendant que son canon la déembre!

Je ne puis approuver l'intention que nous aurions actuellement à soulever une question qui ne se pose pas, à nous donner l'apparence de douter de nos droits, à provoquer peut-être une demande d'avoir à préciser certains points, alors que j'apprivois au contraire fort clairement les inconvenients de ce débat purement théorique dans un moment où, entre la France & l'Allemagne, les relations semblent subir une certaine transformation, en sorte qu'à

Berlin comme à Paris, la misse sur le tapis de cette question par la Sûreté pourrait nous faire considérer comme des généraux & des gens dépourvus du sens de l'opportunité.

En me bornant, d'ailleurs, à me référer au rapport de gestion du Département politique fédéral sur l'année 1883, où vous remarquerez que la question de manœuvres françaises dans la zone neutre a été résolue dans le sens de votre part, je me permets donc de conclure quant à présent à l'expectative, combinée avec la recommandation à notre chef de ne plus parler, si possible, de ces traits & de ne pas reproduire les déclamations des journaux étrangers à ce sujet.

Agrijs, Mon cher le Vice Président, l'hommage de ma haute considération

Verdy